

Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 114 (2016)
Heft: 6

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un congé parental de 24 semaines

Pour l'instant, contrairement à la plupart des pays d'Europe, la Suisse ne connaît pas de congé parental rémunéré régi par la loi. L'allocation de maternité mise en place le 1^{er} juillet 2005 est versée après la naissance. Son but premier est de protéger la santé des mères (art. 329f CO). Le congé de paternité n'est pas réglé dans la loi. A la naissance d'un enfant, le père peut tout au plus prétendre à un «jour de congé usuel» (art. 329, al. 3, CO). Certains employeurs accordent cependant à leurs collaborateurs un congé de paternité allant de 2 jours à 4 semaines selon les cas.

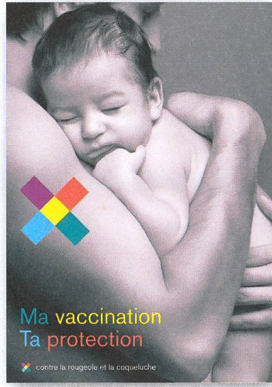
La Commission fédérale pour les questions féminines (CFQF) demande la mise en place de bases légales prévoyant un congé parental rémunéré de 24 semaines régi par la loi, dont une partie sera obligatoirement réservée aux pères. La CFQF est convaincue qu'un congé parental est un investissement judicieux dans l'avenir de toute la société, car il profitera aux enfants, aux mères et pères, aux familles et à la place économique suisse.

Une solution flexible est envisagée. Pour les mères, le droit au congé démarre à l'issue du congé de maternité de 14 semaines. Pour les pères, il démarre à l'issue d'un éventuel congé de paternité accordé immédiatement après la naissance. La loi doit fixer la portion minimale de ce congé qui revient à chaque parent afin que les pères aussi prennent un congé parental. Le congé parental est à prendre pendant les 12 mois suivant la naissance d'un enfant.

La flexibilité est importante: il doit être possible de prendre le congé par journées, par semaines ou par une adaptation du temps de travail. Les parents percevront une allocation représentant 80% de leur revenu antérieur, plafonnée à 196 francs par jour (état au 1^{er} janvier 2016) via le régime des allocations pour perte de gain (APG).

Source: Communiqué de presse du Département fédéral de justice et police du 21 avril 2016

La vaccination contre la rougeole est recommandée



Pour protéger les nourrissons, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et les médecins recommandent aux parents de se faire vacciner contre la rougeole. La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse qui peut notamment entraîner de graves complications chez les nourrissons et les adultes. Pour cette raison, les parents qui ne sont pas protégés contre la rougeole (parce qu'ils n'ont pas été vaccinés et n'ont jamais eu la maladie) devraient se faire vacciner, pour leur propre protection et pour celle de leurs bébés. En effet, ces derniers ne sont généralement pas vaccinés avant l'âge de 12 mois.

Chez les nourrissons, le risque de complication et le taux d'hospitalisation en cas de rougeole sont élevés. Même si, en règle générale, les bébés se remettent totalement de la maladie, celle-ci peut parfois s'avérer mortelle (généralement, suite à une pneumonie). Dans de très rares cas, le virus reste présent dans le cerveau du bébé après sa guérison et provoque une encéphalite des années plus tard, qui entraîne systématiquement le décès. Chez la femme enceinte, la rougeole peut provoquer une pneumonie (risque élevé), une fausse couche, un accouchement prématuré; il est également possible qu'elle mette au monde un bébé de faible poids.

En se faisant vacciner, les parents se protègent et protègent leurs enfants de la rougeole et de ses conséquences, parfois graves. Dans la plupart des cas, la vaccination complète protège durant toute la vie.

Un dépliant «Ma vaccination – Ta protection» (gratuit, 6 pages) est disponible sur: www.sevacciner.ch

Les seniors sont nombreux et plutôt actifs

Le vieillissement de la population active s'accompagne en Suisse d'une hausse du taux d'activité des 55 à 64 ans: celui-ci s'est accru de 5,3 points à 75,8% entre 2010 et 2015. La hausse du taux d'activité des femmes de 55 à 64 ans a été supérieure à la moyenne (+8,5 points à 69,1%). Il a aussi augmenté chez les personnes ayant atteint l'âge légal de la retraite: par rapport à 2010, le taux d'activité des 65 à 74 ans s'est accru de 3,4 points pour se monter à 18,1%.

L'âge moyen au sortir de la vie active a aussi augmenté, se situant en 2015 à 65,5 ans (+0,5 an par rapport à 2011). En 2015, il se situait à 66 ans pour les hommes et à 64,8 ans pour les femmes. Les travailleurs dans le secteur primaire ainsi que les indépendants sont actifs plus longtemps: dans la période 2011-2015, ils quittaient la vie active en moyenne vers 67 ans.

A fin 2015, une femme sur cinq et un homme sur six avaient plus de 64 ans. Dans la population féminine, on constate que la part des 65 ans ou plus est supérieure à celle des jeunes femmes (moins de 20 ans): 19,9% contre 19,4%.

Par ailleurs, le nombre de centenaires continue de progresser pour atteindre près de 1600 personnes (+0,6%). On observe une surreprésentation des femmes dans ce groupe d'âge, soit 100 femmes pour 23 hommes.

Source: Communiqués de presse de l'Office fédéral de la statistique du 19 et du 21 avril 2016

Colloque national sur la nutrition «personnalisée»

La Société suisse de nutrition (SSN) organise son congrès national le 1^{er} septembre 2016 au Centre universitaire von Roll à Berne.

Son thème: «Nutrition personnalisée: Les gènes: dictent-ils notre menu?». Les prédispositions génétiques individuelles jouent un rôle important pour la santé.

A quel point la science nutritionnelle peut ou devrait en tenir compte? Que signifie exactement une «nutrition personnalisée»? Est-ce qu'il existe des méthodes utiles pour définir un plan d'alimentation personnalisé et comment pourraient-elles modifier les pratiques professionnelles des spécialistes? Quelle influence exerce une «nutrition personnalisée» sur la qualité de vie? Le congrès 2016 de la SSN proposera une plateforme de discussion afin de répondre à ces questions.

Programme et inscription:
www.sge-ssn.ch/fr Memento

Non-fumeur, pour paraître jeune plus longtemps



Le tabagisme accélère la formation des rides, notamment sur le visage. Pour le démontrer, le photomaton conçu pour la campagne *SmokeFree* révèle les traces que laisseraient plusieurs années de consommation de tabac.

Les deux prochaines années, la Ligue pulmonaire suisse et les partenaires de la campagne *SmokeFree* (composés d'organisations non gouvernementales, des cantons et de la Confédération) feront voyager le photomaton à travers la Suisse. Il sera entre autres présent dans des foires et dans des centres commerciaux.

Les personnes qui se font prendre en photo recevront trois portraits: l'un actuel, et deux simulations les représentant dans 20 ans, l'une avec et l'autre sans les effets du tabagisme. Les visiteurs se verront ainsi confortés dans leur décision de ne pas fumer, ou confrontés aux conséquences de leur dépendance. Des spécialistes des organisations sanitaires locales seront présents pour informer des effets du tabagisme sur la santé et fourniront des conseils concernant le sevrage.

Source: Communiqué de presse de l'Office fédéral de la santé publique du 21 avril 2016

Le «testament» de Sheila Kitzinger

Décédée en avril 2015, l'anthropologiste Sheila Kitzinger a marqué bien des femmes et des sages-femmes du monde entier. Une année plus tard, ses idées sont rassemblées dans un rapport intitulé *Relationships: the pathway to safe, high-quality maternity care* (en anglais uniquement, 39 pages). Ce document condense les preuves scientifiques qu'une continuité dans l'accompagne-

ment de la grossesse et de la naissance est bénéfique pour les femmes, les familles et le système de soins. Il est issu d'un symposium organisé au *Green Templeton College*, à Oxford en octobre 2015 sous la direction de Lesley Page, présidente du *Royal College of Midwives*.

A télécharger sur: www.clahrc-southlondon.nihr.ac.uk/news/2016

Impact du travail de nuit chez les infirmières

Le travail posté avec horaires nocturnes fréquents est-il associé à une augmentation du risque coronarien? Pour élucider cette question, les auteurs sont partis des données de la cohorte américaine *Nurses' Health Studies* incluant 189 158 infirmières en bonne santé suivies de façon prospective pendant plus de 24 ans depuis 1988. Ils ont relevé la durée d'exposition de ces femmes au travail de nuit, lorsqu'elle correspondait à au moins trois nuits de travail par mois, en plus des missions de jour et de soirée au moment de l'inclusion, puis tous les 2 à 4 ans. En parallèle, ils ont recensé les cas d'infarctus du myocarde, d'angor ou encore de chirurgie coronarienne, de pose de stent et d'angioplastie, ainsi que les décès d'origine coronarienne.

Il en résulte une augmentation du risque coronarien pour les femmes ayant travaillé de nuit qui s'accroît encore avec la

durée de travail nocturne: de 12% chez les femmes ayant travaillé moins de 5 ans de nuit à 27% pour celles ayant subi plus de 10 ans de nuit. Cependant, cette association est plus forte dans la première moitié du suivi que dans la seconde. Pour les auteurs, cela s'expliquerait par une diminution du risque avec le temps, suite au retour à un travail exclusivement diurne. Ils rappellent néanmoins qu'à ce stade, rien ne permet d'établir un lien de cause à effet entre travail de nuit et santé coronarienne, l'augmentation du risque pouvant être dû au profil de la personne elle-même.

Source: Vetter, C. et al. (2016) Association between rotating night shift work and risk of coronary heart disease among women. *JAMA*, 315(16):1726-1734

Contre la discrimination raciale

Les conseillers des services sociaux – et aussi parfois les sages-femmes – peuvent aiguiller les personnes victimes de discrimination raciale vers les offres de consultation proposées par la Confédération et les cantons. Pour les aider dans cette tâche, l'association professionnelle *Avenir Social* et le Service de lutte contre le racisme ont publié un nouveau guide sous le titre «Discrimination raciale et protection contre la discrimination: applications concrètes» (gratuit, 10 pages). Cette brochure fournit des informations, des liens et des adresses. Elle existe aussi en allemand et en italien.

A télécharger sur:
www.avenirsocial.ch/fr Actuel 11 avril 2016

